



Prise d'acte et restitution vêtements travail

Par **Roberta 20**, le **07/07/2019** à **10:47**

Bonjour, j'ai fais une mise en demeure à mon employeur car il n'a pas suivi la règle de l'obligation à la sécurité au travail. Après ça j'ai pas eu une réponse pour solde de tout compte par lui. J'avais une uniforme et un badge pour le travail, que j'ai paa encore restituè après la rupture du contrat de la prise d' acte que j'ai fais.

Est-ce que je dois lui rendre le matériel du travail(vêtements, bagte ecc..) même si il m'a pas donné le solde de toute compte ? Merci